



Les structures médiatiques africaines à l'épreuve de la diversité culturelle. Le cas de la production des contenus informationnels au Cameroun

Simon Ngono

► To cite this version:

Simon Ngono. Les structures médiatiques africaines à l'épreuve de la diversité culturelle. Le cas de la production des contenus informationnels au Cameroun. Colloque international "Médias, communication et diversité culturelle", Institut de Presse et des Science de l'information, Université de la Manouba; Konrad-Adenauer-Stiftung, Apr 2019, Manouba, Tunisie. hal-02894926v1

HAL Id: hal-02894926

<https://hal.science/hal-02894926v1>

Submitted on 12 Aug 2020 (v1), last revised 6 Apr 2021 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les structures médiatiques africaines à l'épreuve de la diversité culturelle.

Le cas de la production des contenus informationnels au Cameroun

Simon NGONO

Groupe de recherche sur les enjeux de la communication (Gresec)

Université Grenoble Alpes, France

ngonosimon@yahoo.fr

Résumé :

Depuis les indépendances, l'un des projets politiques de la plupart des Présidents africains a été de se lancer dans la construction de l'État-nation. Si on peut louer les efforts faits par les Chefs d'État africains qui, pour la plupart, ont inscrit la question de la promotion de la diversité culturelle dans leurs Constitutions, il faut tout de même reconnaître que les résultats d'un tel projet restent mitigés. L'objectif de cette contribution est d'analyser le rôle des médias dans l'expression de la diversité culturelle au Cameroun. Ceci dans la mesure où les médias sont considérés comme acteurs incontournables de la promotion et de la valorisation du « vivre-ensemble ». Les résultats de l'analyse de 227 émissions de débats télévisés (*Canal presse* et *Droit de réponse*) révèlent que les médias n'incarnent pas la diversité culturelle à travers leurs programmes (référence à l'invisibilité médiatique de certaines minorités à l'instar des « anglophones ») et que les discours qui y sont véhiculés sont souvent de nature haineuse, ethnocentriste et fondés sur la stigmatisation de l'autre.

Mots clés : diversité culturelle, émissions télévisuelles, identités, analyse de contenu, Cameroun

Introduction

Au lendemain des indépendances, le projet politique de la plupart des Présidents africains a été de se lancer dans la construction de l'État-nation. Il s'agit à la fois de projet politique et sociologique compte tenu du caractère mosaïque (en termes d'identités, cultures, ethnies) qui composent les pays africains et de la volonté d'aboutir à l'édification de « *l'imaginaire national* » (Anderson, 1996). Au-delà de ce projet politique dont les résultats restent assez

mitigés d'un pays à un autre, les médias ont souvent été aussi considérés comme acteurs incontournables de la promotion et de la valorisation du *vivre-ensemble* et bien plus de la diversité culturelle (Mathien, 2013).

En effet, l'expression « diversité culturelle » est polysémique (Bouquillion et Combès, 2011). Il n'est pas évident de donner une définition consensuelle et exempte de toute ambiguïté. Pour l'Unesco, la définition de la diversité culturelle recouvre l'idée de défense de la diversité, ce qui passe par la promotion d'actions en faveur de « minorités culturelles » défavorisées (Unesco, 2001, 2005). Ainsi, la diversité culturelle se conçoit et s'appréhende à l'aune du respect et de la prise en compte de la multitude, qu'elle soit linguistique, ethnique, communautaire, religieuse, etc. Elle a pour finalité de transcender les différences et de favoriser la « pluralité au sein de l'unité ». Pour Joëlle Farchy (Farchy, 2013), « *la diversité culturelle renvoie à la fois à la coexistence de communautés différentes au sein d'une société donnée [...] et au respect des cultures* » (Farchy, 2013, p. 125). Cette définition n'est pas si éloignée de celle de Dominique Wolton pour qui « *l'expression "diversité culturelle" souligne l'existence de la variété des cultures et des langues et la nécessité de les respecter du point de vue international, mais aussi au sein des États-nations* » (Wolton, s.d). Si la question de minorité est souvent difficile à définir, Jacques Leclerc (Leclerc, 2001) propose de la concevoir sous le prisme quantitatif. Pour lui, « *de façon générale, on associe le terme de minorité à l'infériorité numérique* » (Leclerc, 2001). Parler de diversité fait forcément appel à la question de minorité.

Au Cameroun, le préambule de la Constitution souligne à ce propos que « l'État assure la protection des minorités » et promeut la « diversité linguistique et culturelle » (Constitution du Cameroun, 1996). Il convient de préciser que le pays a fait de la diversité culturelle une préoccupation politique majeure dès 1996 et que l'Unesco l'a plutôt adoptée bien plus tard, c'est-à-dire en 2001 ; puis en 2005. Au-delà de ce qui est écrit dans la loi fondamentale, le pays s'est enrichi d'un nouvel organisme de promotion de la diversité culturelle à la faveur de la création en 2017 de la *Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme* (CNPBM) dont l'une des attributions est de « renforcer la volonté et la pratique quotidienne du vivre ensemble de ses populations ». Soulignons tout de même que la promotion de la diversité, voire du multiculturalisme ne relève pas d'une action publique dont le seul opérateur serait l'État. Il s'agit d'une mission qui peut être rempli autant par l'État lui-même que par les médias toutes tendances confondues, en ce sens que ces derniers remplissent, eux aussi, des missions de service public.

C'est donc l'aspect lié au rôle des médias dans l'expression de la diversité culturelle qui sera examiné dans la présente contribution. Ce d'autant plus que les médias sont parfois considérés, d'une part comme étant des « outils principaux qui vont diffuser cette diversité et contribuer à construire une société où différentes cultures peuvent vivre ensemble et interagir » (Mignon, 2013, p. 11) et d'autre part, comme pouvant « *donner aux membres d'une minorité un sentiment identitaire, [et] augmenter leur cohésion sociale* » (Goban-Klas, 1989, p. 31). L'Unesco ne s'y est pas trompé, qui a confié à des spécialistes de l'interculturalité le soin de proposer des guides pour les formateurs en journalisme dans l'animation de leurs modules en interculturalité (Cabedoche, 2013).

Partant de ces éléments, les questions au cœur de cette contribution sont les suivantes : peut-on dire que les productions médiatiques du Cameroun répondent et/ou incarnent le principe de diversité culturelle ? Autrement dit, qu'est-ce qui caractérisent ces productions sur le plan de la diversité culturelle ? Jusqu'à quel point les médias traditionnels, notamment la télévision, peuvent-ils rendre compte de la diversité culturelle ? L'hypothèse de ce travail est que les productions médiatiques camerounaises n'incarnent pas la diversité culturelle et elles ont tendance à favoriser en leur sein des discours haineux et de stigmatisation de certaines communautés envers d'autres.

Précisons que la diversité culturelle est une question assez complexe. Elle peut être abordée sous divers angles : l'offre et/ou la grille des programmes, l'identité des journalistes qui travaillent dans un média (la composition sociologique), les horaires de diffusion, la propriété des médias (qui est propriétaire des médias ?), etc. Mais dans le cadre de ce travail, deux pistes sont privilégiées : la représentativité des invités lors de la prise de parole dans les émissions de débats télévisés et l'analyse des discours dans l'acceptation de la diversité.

Démarche méthodologique

Pour vérifier l'hypothèse formulée, la réflexion se fonde sur l'analyse d'un corpus télévisuel de 227 émissions notamment *Canal presse* et *Droit de réponse*, diffusées respectivement dans les chaînes de télévisions *Canal 2 international* et *Équinoxe tv*. Il s'agit des émissions de débats télévisés « *considérées comme des émissions informatives et leur nature contradictoire évoquerait ainsi chez les publics le visage d'une société ouverte* » (Matsanga Nziengui, 2018, p. 249), dans la mesure où elles s'apparentent à des lieux d'expression de la diversité culturelle. Les autres critères sont liés au fait qu'il s'agit des émissions de débats populaires et qui ont une

régularité fixe. Il convient de préciser que *Canal presse* et *Droit de réponse* sont deux émissions de débats télévisés de la partie francophone du Cameroun.

Pour vérifier si les débats télévisés, de par la composition du panel, sont le reflet de la diversité ne serait-ce qu'à partir du couple anglophone-francophone, nous avons eu recours à l'analyse de contenu quantitative des émissions de débats télévisés (De Bonville, 2006). À ce niveau, l'analyse a privilégié la langue d'expression (anglais ou français). Notons que ce n'est pas nécessairement le fait de parler l'anglais qui fait d'un individu un anglophone dans le contexte camerounais et *vice versa*. Voilà pourquoi la variable linguistique a été associée à un autre prescripteur, à savoir l'aire socioculturelle d'appartenance des acteurs des débats télévisés camerounais. Exemple, un acteur issu de la région du Nord-Ouest ou du Sud-Ouest et dont la tribu appartient à l'une de ses régions est automatiquement rangé dans la catégorie « invité anglophone ». Cette dernière permet de mieux distinguer un acteur d'obédience francophone de celui d'obédience anglophone. Par ailleurs, l'analyse de contenu quantitative a été combinée à celle du discours.

En effet, l'analyse discursive a consisté à examiner les formes et modes de discours autour de la question identitaire concernant la minorité anglophone au Cameroun. Dans l'analyse socio-discursive mobilisée ici, « *l'accent n'est pas seulement mis sur la mise en mots des arguments, mais aussi sur les contraintes institutionnelles, les pesanteurs doxiques et idéologiques, les jeux de pouvoirs* » (Amossy, 2012). Question délicate et sensible, la diversité culturelle est marquée par des enjeux et par ricochet les discours concurrents de la part des acteurs sociaux. C'est dans cette optique que l'analyse du discours critique, au sens de Michel Foucault (Foucault, 1971), est convoquée. Selon l'auteur, on ne saurait tout dire en tout lieu et en toute circonstance. Tout porte donc à croire la production discursive peut faire l'objet « d'exclusion », de « système d'interdit de langage ». Il sera donc question de voir comment tout cela s'opère dans les discours acteurs de l'espace public médiatique au Cameroun.

Pour ce faire, cinq émissions de débats télévisés en lien avec la crise anglophone ont été retenues. L'analyse du discours a permis ainsi de mettre en évidence la nature des discours qui travaille les revendications identitaires liées à la crise anglophone au Cameroun. Les deux démarches (analyse de contenu de type catégoriel et l'analyse de discours) se veulent complémentaires. L'une se concentre sur la forme (en termes de représentation médiatique des minorités) et l'autre porte sur le fond dans la mesure où elle analyse les formes de discours et interrogent si celles-ci sont de nature à favoriser le *vivre ensemble*. L'étude s'inscrit dans la période 2013-2017.

Cette contribution vise à démontrer que les productions médiatiques au Cameroun n'incarnent pas la diversité culturelle à travers leurs programmes (référence à l'invisibilité médiatique de certaines minorités à l'instar des « anglophones ») et que les discours qui y sont véhiculés sont souvent de nature à favoriser le « déclenchement des guerres civiles et de la propagande mutuelle contre diverses ethnies et minorités », plutôt que de concourir au renforcement de la cohésion nationale.

Cet article comprend trois articulations. Il s'agit de faire un retour concernant le contexte pluriethnique et de diversité culturelle au Cameroun. Ensuite, l'article propose une analyse de la représentation médiatique de deux grandes communautés linguistique et culturelle, à savoir les communautés francophone et anglophone. Enfin, elle se focalise sur les discours médiatique à propos des revendications identitaires, à partir de la « crise anglophone ».

1. Retour sur le contexte pluriethnique et de diversité culturelle au Cameroun

Dans le langage courant, la métaphore d' « Afrique en miniature » est généralement évoquée pour désigner ou pour parler du Cameroun. Si le terme paraît excessif en ce sens qu'un pays ne pourrait pas à lui seul regrouper tout un continent de 54 États, il a plutôt tendance à traduire la diversité, qui constitue le socle du pays et la caractéristique du Cameroun. La diversité « à la camerounaise » peut ainsi se lire et s'observer à divers niveaux.

Au niveau religieux, il y a une forte coexistence entre plusieurs obédiences et chapelles religieuses. Le pays compte officiellement 46 confédérations religieuses selon le ministère chargé de l'Administration territoriale. Il faut néanmoins souligner que les confessions les plus en vue sont catholique, musulmane, protestante pentecôtiste. Les autres croyances religieuses non moins importantes connaissent un essor fulgurant et font partie de ce qu'on appelle communément au Cameroun « les églises de réveil », par opposition aux églises classiques considérées comme « les églises mortes ». La Constitution garantit ainsi la liberté de conscience et l'État assure le bon fonctionnement de toutes ces églises. Il convient de souligner qu'il y a (pour le moment) une bonne cohabitation entre cette mosaïque de lieux de culte et de pratiques religieuses au Cameroun.

Au niveau socioculturel, le pays présente une configuration pluriethnique. Plusieurs ethnies cohabitent et vivent plus ou moins en harmonie. Le pays compte plus de 250 groupes ethniques.

Ces derniers sont repartis en trois grands ensembles : dans la partie Grand-Nord, les Peuls et les Kirdis, à l'Ouest, les Bamiléké et les Bamouns, dans le Sud, les Betis et les Bassas. Il convient de préciser ici que les grands groupes ethniques cités le sont à titre indicatif. Car il existe d'autres sous-groupes socio-culturels qu'on retrouve à travers le pays. C'est le cas à l'Est, des Pygmées.

Au niveau linguistique, il est établi que le Cameroun compte près de 300 langues nationales. Il convient de préciser que les langues nationales disséminées à travers le pays diffèrent en fonction des ethnies, voire des communautés ethniques. Le pays ne compte pas une langue nationale commune, comme c'est le cas au Sénégal avec le *Wolof*. Par contre, il existe une langue intermédiaire qui parlée au Cameroun, à savoir le pidjin. Il s'agit d'un mélange entre le français et l'anglais. À côté des langues nationales et de l'argot évoqué, le Cameroun compte deux langues officielles : le français et l'anglais. Ce caractère bilingue tire son origine de la colonisation. Comme le souligne Nicanor Tatchim (Tatchim, 2017), « *le Cameroun est un État fédéral (État fédéral du Cameroun) au lendemain de l'unification des territoires sous tutelle britannique et française, en octobre 1961. La Constitution du 2 juin 1972 en fera un État unitaire (République Unie du Cameroun)* » (Tatchim, 2017, p. 6). L'expression « État unitaire » ici rappelle la division et le fédéralisme (*Ibid.*, p. 6).

Partisan de l'unité nationale, Paul Biya, dès son arrivée au pouvoir en 1984, procède à la modification de la Constitution ainsi qu'au changement de la dénomination du pays qui devient République du Cameroun. Sa volonté de favoriser l'unité et l'intégration nationale sera véritablement mis en évidence à travers la Constitution du 18 janvier 1996 qui, dans son préambule, précise que « le peuple camerounais, fier de sa diversité linguistique et culturelle [...] proclame solennellement qu'il constitue une seule et même nation ». La Constitution du 18 janvier 1996 prescrit également la décentralisation, laquelle devrait conférer plus d'autonomie aux régions. Le projet politique articulé autour de l'idéologie le « Cameroun Un et indivisible » n'élude pas cette réalité qui fait du pays une entité bi-culturelle. D'un côté, les francophones, qui sont majoritaires (représentant 80 % de la population du pays). Et de l'autre côté, les anglophones, minoritaires (représentant 20 % de la population du pays)¹. Selon les données officielles, les deux régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest) s'étalent sur une superficie de 16 364 kilomètres carrés sur les 475 442 kilomètres carrés du territoire national.

¹ Voir les résultats du recensement général de la population réalisé en 2005 et dont les résultats ont été publiés.

Comme relevé en introduction, l'État au Cameroun tient à la promotion de la diversité culturelle. Il est par exemple demandé au *Conseil National de la Communication* (organe de régulation) de veiller par ses décisions et avis au respect « de la transparence et de l'équilibre dans les programmes des entreprises de communication »².

Au-delà de ce discours officiel étatique, il s'agit maintenant, d'observer la place accordée à la minorité anglophone, en termes de représentativité dans les médias de la partie francophone du pays.

2. Les médias et la question de la représentativité des minorités au Cameroun

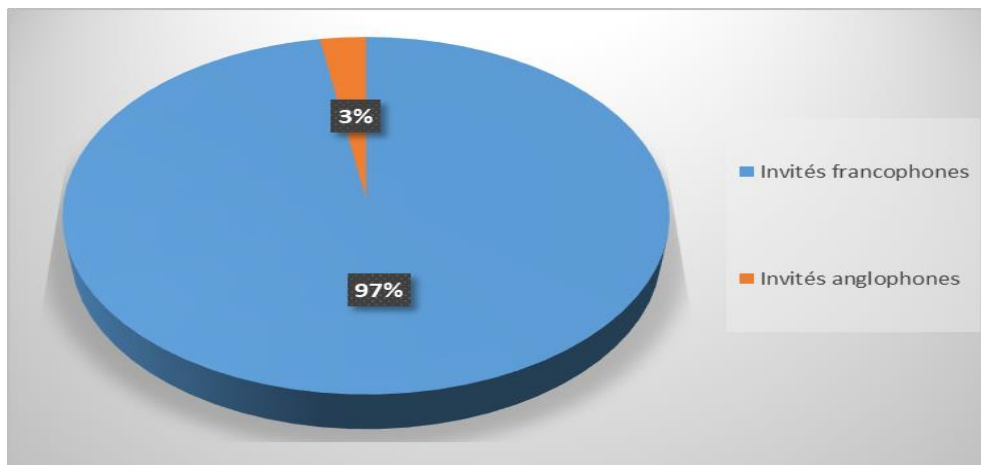
Il convient de dire que la promotion de la diversité culturelle passe indéniablement par la considération des groupes minoritaires. La prise en considération ici renvoie par exemple à leur représentation dans les médias. Dans ce cas, il apparaît que le rôle des médias s'avère capital dans ce type d'opération. Car la visibilité, voire la sous-visibilité, participe des modes et stratégies de légitimation d'un groupe ethnique minoritaire ou majoritaire. Comme le souligne Bidima (Bidima, 2007), « *dans le cadre de la diversité culturelle se pose le problème de la reconnaissance* » (Bidima, 2007, p. 143) d'un groupe ou d'une communauté au sein de l'espace public, en l'occurrence, l'espace médiatique. La reconnaissance suppose dans ce cas la considération et cette dernière peut se traduire par le nombre d'invitation au sein de l'instance médiatique. Sans toutefois rentrer dans le *médiacentrisme* envers lequel Philip Schlesinger recommande la méfiance auprès des chercheurs (Schlesinger, 1992), il faut dire que de par leurs invitations, les médias peuvent favoriser – ou non – la promotion de la diversité culturelle. C'est ce qui semble ressortir des figures ci-dessous. Celles-ci ont été obtenues à partir d'une analyse catégorielle (De Bonville, 2006) des acteurs-invités dans les débats télévisés *Canal presse* et *Droit de réponse*.

Le corpus mobilisé est constitué de 227 émissions de débats télévisés camerounais (soit 106 pour *Canal presse* et 127 pour *Droit de réponse*). *A priori*, la charte éditoriale des chaînes étudiées (*Canal 2 international* et *Équinoxe tv*) semble promouvoir les deux langues officielles du Cameroun, à savoir le français et l'anglais. Ceci dans la mesure où la Constitution considère que le français et l'anglais sont deux langues officielles « d'égale valeur ». Les figures ci-

² Cf. article 4 (1) du décret n° 2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du *Conseil National de la Communication*.

dessous montrent la répartition des invitations francophones/anglophones dans les émissions de débats télévisés du corpus.

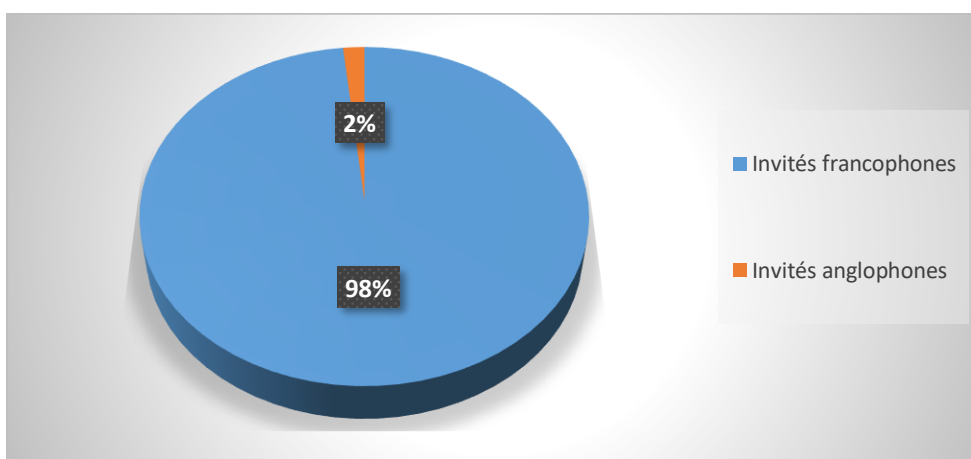
Figure 1 : Répartition des invitations francophones et anglophones à *Canal presse*



[Source : Simon NGONO, mars 2019]

Après avoir présenté le taux d'invitation entre anglophones et francophones pour l'émission de débat *Canal presse*, la figure qui suit présente la répartition du taux d'invitation entre anglophones et francophones pour l'émission *Droit de réponse*.

Figure 2 : Répartition des invitations francophones et anglophones à *Droit de réponse*



[Source : Simon NGONO, mars 2019]

À partir des figures ci-dessus, quelques observations peuvent être faites avant de tirer des conclusions plus larges. Concernant *Canal presse*, le constat est que les invitations sont dominées par les acteurs francophones. Sur les 484 invitations durant la période étudiée, 13

concernent les acteurs anglophones et le reste les acteurs francophones. En variable absolue, les données obtenues révèlent donc que les anglophones représentent une part très largement minoritaire des acteurs invités dans *Canal presse* avec 3 % d'invitations. Alors que les francophones bénéficient d'un fort pourcentage d'invitation. Soit 97 %.

Par ailleurs, cette situation n'est guère différente de ce qui est observé à *Droit de réponse*. Nos résultats révèlent que l'émission de débat télévisé dominical à *Équinoxe tv* est dominée par les acteurs francophones. Sur les 477 invitations, 8 seulement concernent les anglophones. Les autres invitations concernent les acteurs francophones. En termes de pourcentage, 98 % des invitations concernent les invités issus de la communauté francophone et 2 % les anglophones.

Au regard des données présentées, la première conclusion est que les productions médiatiques ne semblent pas ouvrir leurs tribunes aux acteurs de la communauté anglophone. Cela revient à dire que les débats télévisés de notre corpus sont plus « ouverts » aux acteurs francophones qu'aux anglophones. Lorsque les acteurs anglophones s'y retrouvent, c'est généralement à « dose homéopathique ». Cette tendance s'est confirmée durant toute la période de l'étude. Que ce soit à *Canal presse* ou à *Droit de réponse*, les premières leçons que l'on peut tirer est que les acteurs anglophones ne sont pas suffisamment bien représentés. Ils pâtiennent d'une forte invisibilité dans les émissions de débats télévisés au Cameroun, du moins celle du corpus à l'étude. C'est ce qui nous fait affirmer que ces débats télévisés restent des espaces à dominance francophone. Les anglophones n'y sont invités que de manière marginale, si l'on s'en tient aux données que révèle notre étude.

Quantitativement parlant donc, l'instance médiatique ne participe pas à la promotion de la représentation et de la visibilité de la minorité anglophone au Cameroun. Les médias ont tendance à reproduire en leur sein les rapports de forces observés dans les univers sociaux (Ngono, 2018). Parlant de la représentation de l'Autre (ce qu'il appelle l'étrangéité) dans les chaînes de télévisions transnationales, Bertrand Cabedoche est arrivé à une conclusion similaire, à savoir que « l'instance médiatique » tente de reproduire (l'altérité) par hypothèse, dans des versions socialement acceptables (Cabedoche, 2005, p. 271). En fait, l'infériorité numérique que l'on observe au niveau de l'espace public politique en ce qui concerne les anglophones n'est pas forcément comblée par les médias, surtout en ce qui concerne les débats télévisés. On est bien là dans le paradoxe d'une construction strato-centrée unitaire au Cameroun (Abé, 2005) avec des représentations inégales entre francophones et anglophones au sein des médias.

Par ailleurs, les résultats obtenus montrent une certaine constance dans la sous-représentativité des anglophones dans les médias au Cameroun. Car la période d'étude retenue peut être subdivisée en deux : la première en une période « normale », c'est-à-dire sans la crise anglophone et la seconde, caractérisée précisément par la crise anglophone. Les résultats sont constants et montrent que, que ce soit en période normale ou pendant celle se rapportant à la crise anglophone, les anglophones ne bénéficient pas d'une visibilité considérable, au vu de leurs invitations dans les débats télévisés. Toutes choses qui montrent bien les difficultés pour les médias à refléter la diversité culturelle telle que le stipule le préambule de la Constitution du Cameroun. À partir des résultats obtenus, nous pouvons considérer la diversité au plan social, c'est-à-dire sous le prisme de la représentation minorité/majorité dans les médias qui (pour le moment) reste de l'ordre du déclaratif. Mais une telle conclusion (à mi-chemin) mérite d'être relativisée. Car comme le souligne Magali Nayrac (Nayrac, 2011),

« S'il est sans doute important de montrer qu'une meilleure visibilité médiatique n'induit pas automatiquement une reconnaissance politique et sociale, et de contribuer ainsi à questionner et à désacraliser la place des médias dans nos sociétés, il est tout aussi important de prendre en compte le besoin de reconnaissance symbolique des minorités dans la sphère médiatique » (Nayrac, 2011).

Au-delà des constats de sous-représentativité des anglophones dans les émissions de débats télévisés et des interprétations qui en ont découlées, il y a lieu de se poser les questions suivantes : est-ce que les anglophones sont invités par les médias de la partie francophone ou font-ils l'objet d'invitation sélective ? Leur sous-représentativité ne tient-elle pas au fait qu'ils déclinent les invitations, compte tenu de la barrière linguistique et du fait que certains ne s'exprimeraient pas correctement en français ? L'analyse de contenu de type quantitatif mobilisée pour cette étude se révèle limitée pour apporter des réponses convaincantes aux questions posées. Seuls, les entretiens approfondis avec les acteurs anglophones pourront conduire à un début de réponse pertinente par rapport aux questions posées.

2. Les médias et les discours sur le « vivre-ensemble » et/ou le « non vivre-ensemble » à partir de la question « anglophone »

Précisons d'entrée de jeu que l'analyse du rôle des médias dans l'expression de la diversité culturelle ne saurait se limiter à l'aspect lié à la représentativité. Pour pallier les manquements qui pourraient être liés à la question de la représentativité des minorités dans les médias, il nous

a semblé pertinent d'analyser les discours liés à la diversité culturelle, en nous basant sur un cas précis : les revendications identitaires liées à la crise de la minorité anglophone au Cameroun.

Pour rappel, la question « anglophone » ou « crise anglophone » a connu une recrudescence le 11 octobre 2016. Comme le mentionne Baba Wamé (2018), « *tout est parti d'une mobilisation sociale à l'initiative des avocats et des enseignants anglo-camerounais. Les premiers s'insurgeaient contre le non-respect de la Common law dans les deux régions anglophones du pays ; les seconds réclamaient plus d'enseignants anglophones et le respect du caractère « anglo-saxon » des écoles et des universités de la zone anglophone* » (Wamé, 2018, p.108). Il convient de faire remarquer que le déclenchement de la crise anglophone a permis à certains « frondeurs » de poser des problèmes allant de la marginalisation des anglophones, aux tentatives d'assimilation par la communauté francophone. Depuis lors, la « crise anglophone » ne cesse de faire l'objet des médias au Cameroun.

3.1. Les discours de la haine et « *invention de l'ennemi national* »

La question « anglophone » n'est pas récente. Elle émergerait depuis le 1^{er} octobre 1961, date de la Réunification. Durant la période d'étude (2013-2017), nous avons recensé 25 sujets se rapportant à la crise anglophone. Soit 21 sujets liés à la crise anglophone à *Droit de réponse* contre 4 à *Canal presse*. Lorsque l'on discute de la crise anglophone, divers discours sont mobilisés par les acteurs invités aux débats télévisés.

D'un côté, certains passent par une instrumentalisation du débat, en développant des discours de négation autour du « problème anglophone ». Pour eux, on ne saurait parler de la crise anglophone. Car d'autres régions du Cameroun font face au même type de problèmes portés par les revendications des « leaders » anglophones. Au cours de *Canal presse* du 10 septembre 2017, le politologue Mathias Eric Owona Nguini dénonçait le fait pour les autres invités de « vouloir caresser le primordialisme, en oubliant d'autres régions ». À en croire cet enseignant d'Université, les problèmes rencontrés dans les deux régions anglophones ne sauraient être exclusifs aux seules régions anglophones désignées. Le discours qui se développe autour de la « crise anglophone » par certains acteurs de la partie francophone s'assimile à un discours de banalisation des revendications identitaires. Il ne s'agit pas d'un discours de solidarité, voire même de compassion envers les ressortissants de cette partie du pays qui, pour la plupart

exprimeraient des « frustrations », ou feraient état de leur ressentiment à faire partie du « Cameroun Uni et Indivisible ».

Par ailleurs, les prises de position au sujet de la « crise anglophone » ont généralement recours à la « rhétorique d'exclusion » (Tcheuyap, 2018, p. 106) dont parle Alexie Tcheuyap. En fait, les acteurs qui viennent débattre ou tiennent des discours sur les plateaux de télévision ne manquent pas de s'attaquer à la communauté anglophone, souvent considérée comme des « ennemis » de l'intérieur, voire des individus « manipulés par des acteurs tapis dans l'ombre ». Ainsi, au cours d'une émission, Ernest Obama, directeur de *Vision 4 tv* avait tenu des propos se rapportant à « l'incitation à la haine contre les anglophones ». En effet, le directeur de *Vision 4 tv* avait estimé que ceux qui posent les bombes dans la partie anglophone sont des terroristes. Au-delà de son caractère excessif, ce type de discours montre comment « l'Autre » est appréhendé et nommé. Dans le cas de la « crise anglophone », ceux qui posent sur la table des problèmes identitaires sont considérés comme n'aimant pas le pays, le paradigme de l'égalité et de l'unicité écrasant celui de la différence.

Outre la production du discours d'incitation à la haine, d'autres acteurs de l'espace public camerounais accréditent la thèse du complot. Pour ceux-ci, la « crise anglophone » servirait de paravent pour ceux qui vaille que vaille veulent prendre le pouvoir à tout prix et par tous les moyens. Or parmi les revendications des anglophones, il y a le fait que certains s'estiment lésés dans la gestion du pouvoir. Puisque depuis des années, ils se contentent de certains postes à l'instar de celui de Premier ministre alors que les autres postes importants dans l'ordre protocolaire au Cameroun sont détenus par les francophones.

Le discours de la haine à l'égard de l'autre se construit également dans les éditions de journaux télévisés au Cameroun. Parfois avec des discours d'une violence sans précédent. Un cas pour illustrer cela est celui d'une analyse de Jean Jacques Ze, journaliste à *Vision 4 tv*, une chaîne de télévision basée à Yaoundé et qui ne s'est jamais cachée de développer une ligne éditoriale pro-régime. Dans son analyse, le journaliste avait qualifié les anglophones de « rats » et encouragé le régime politique en place à dératiser la zone anglophone (*sic*). Le reportage diffusé au journal de 20h de la chaîne *Vision 4 tv* intervient au moment de l'arrestation de Paul Ayah Abine, avocat et « leader » de la contestation anglophone. Relevons que face à ces propos incendiaires, le journaliste n'avait fait l'objet d'aucune sanction ni de sa hiérarchie, ni du CNC dont le rôle consiste aussi à sanctionner les dérives verbales au sein des médias. La rhétorique de la « dératisation » convoquée dans le discours de Jean Jacques Ze peut être assimilée au discours d'exclusion. Comme l'explique Landowski (1997), « le discours d'exclusion procède, lui, d'un

geste explicitement passionnel tendant à la négation de l'Autre en tant que tel » (Landowski, 1997, p. 22). Le discours du journaliste cité, même si l'intéressé avait procédé à son propre *mea culpa*, participe de la « construction d'un Autre monstrueux » (Tcheuyap, 2018, p. 114).

3.2. Les « effets de censure » de tout discours sur la redéfinition de l'identité nationale

Ce n'est pas seulement au niveau des médias que le débat sur la crise anglophone est « verrouillé » ou bénéficie d'un « cadrage » contraignant du fait des injonctions données par le CNC aux médias. Il convient aussi de considérer la position d'extrême dureté vis-à-vis du conflit exercée par le pouvoir central.

Depuis le déclenchement du conflit, le pouvoir peine à initier un dialogue afin de prendre en considération les revendications identitaires. Les premières initiatives se sont soldées par des échecs et l'arrestation des « leaders » de la « crise anglophone » avec qui les membres du gouvernement avaient pourtant initié les prémisses d'un dialogue. Toujours au sujet des revendications identitaires, le Président Paul Biya au cours de son discours de fin d'année en 2017 a laissé indiquer que le débat sur la forme de l'État était non négociable. Or ce qui est aussi réclamé dans la crise anglophone, c'est l'autonomie des régions et par conséquent la décentralisation, laquelle n'a jamais été complètement mise en œuvre comme nous l'avons mentionné *supra*.

Pour le pouvoir en place, s'avancer vers le fédéralisme comme le demandent certains « leaders » anglophones, c'est tendre vers la sécession. Du coup, tout discours lié au fédéralisme fait l'objet de la censure du pouvoir. Comme le souligne Michel Foucault (1971),

« Dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde » (Foucault, 1971, pp. 10-11).

Dans ce cas, on comprend mieux pourquoi le gouvernement semble brider toute expression liée aux revendications anglophone notamment la forme de l'État. Bien plus, le débat autour du *vivre ensemble* se caractérise par des « procédures d'exclusion » (*Ibid.*, p. 11) et des logiques d'interdit. Michel Foucault explique que le système d'interdit renvoie au fait que « qu'on n'a pas le droit de tout dire, qu'on ne peut pas parler de tout dans n'importe quelle circonstance » (Foucault, 1971, p. 11).

Ainsi, le CNC, qui fonctionne comme le bras séculier du gouvernement camerounais, interdit aux médias de donner la parole aux acteurs qui auraient des propos séditionnels, ou favorables au fédéralisme. Lors de son passage à *Canal 2 international*, dans la tranche d'antenne *Un jour, un évènement* du 30 septembre 2017, à l'occasion de sa visite dans les médias de la ville de Douala, l'ancien ministre de la Communication, Issa Tchiroma, avait brandi des menaces de fermer la chaîne si celle-ci venait à ouvrir ses antennes « à certains Camerounais ». À la question de la présentatrice, Carole Yemelong : « pourquoi il ne faudrait pas donner la parole à ces Camerounais-là ? », l'ancien ministre de la Communication avait répondu : « Parce qu'ils veulent détruire notre nation, parce qu'ils ont été les seuls qui [les "leaders" anglophones], profitant de l'ignorance, de la naïveté de quelques-uns de nos compatriotes ». Avant d'ajouter d'un ton ferme : « Vous donnez la parole à ceux qui veulent diviser la nation, eh bien ma foi demain, vous [*Canal 2 international*] ne serez plus là. Lorsque la journaliste avait demandé précision à l'ancien ministre, « c'est une menace monsieur le ministre ? », ce dernier avait alors répliqué : « Je vais vous dire ce que vous devez faire. Ce n'est pas une menace. Vous devez comprendre que, à donner la parole aux sécessionnistes, je fermerai votre télévision. Ce n'est pas plus compliqué que ça. La nation doit rester ferme, unie et indivisible ».

À travers de tels procédés, le gouvernement entend rester maître du jeu autour de la question des revendications identitaires en lien avec la « crise anglophone ». C'est lui qui décide de qui doit prendre la parole au sein de l'espace public médiatique pour parler de la « crise ». La menace que brandit l'ancien ministre de la Communication participe de l'effet de censure de tout discours qui serait « illégitime ». L'autorité publique entend ainsi se positionner comme seul acteur de la construction d'un État dit unitaire.

Cela étant, ce qu'il nous faut souligner, c'est que, à défaut d'être devenue une crise politique, la « crise anglophone » s'apparente d'abord à une crise sociale. Crise sociale d'une partie du pays qui n'entend plus faire partie du grand ensemble national. Et au lieu de mener des actions publiques en vue de trouver une solution consensuelle, le pouvoir central de Yaoundé développe plutôt des stratégies qui lui permettent de rester maître du jeu et de décider de l'orientation à donner à la crise en question. Ainsi, toute initiative qui échapperait au contrôle social et politique de l'État, à l'instar de la *All Anglophone Conference* (AAC) initié par le Cardinal Christian Tumi, est pratiquement vouée à l'échec.

Conclusion

Les résultats de ce travail font avant tout ressortir une (re)production des formes d'exclusion, voire d'invisibilité médiatique des minorités à l'instar des anglophones. Ces données permettent de confirmer un des aspects de l'hypothèse formulée dès le départ, à savoir que les productions médiatiques camerounaises ne favorisent pas la diversité culturelle en termes de représentation médiatiques de certaines communautés. À travers les modalités d'invitations, les médias et notamment la télévision semblent ainsi limiter l'accès en leur sein de certaines communautés. Dans le contexte camerounais, les médias francophones étudiés s'inscrivent dans cette logique, dont il serait intéressant d'élargir maintenant le questionnement à l'accueil des acteurs francophones dans les médias de la partie anglophone pour vérifier la correspondance ou non de la conclusion en termes de réciprocité. Néanmoins, les résultats *a minima* confirment les études concernant la représentation médiatique des minorités (Eriksen Terzian, 2007 ; Nayrac, 2011 ; Ngono, 2017) qui montrent que les médias reproduisent ce qui se passe au niveau de l'espace public politique.

Il faut cependant relever que, bien que mentionnée dans certains textes comme celui du CNC, la question de la représentativité dans les médias n'a pas donné lieu à la définition précise et chiffrée de quotas à respecter. Cette absence d'indicateurs ne facilite pas l'évaluation. Pour pallier ce vide, l'analyse de la représentativité des minorités dans les médias devrait également explorer du côté des logiques endogènes des médias pour questionner l'identité des journalistes et la culture d'entreprise, afin de déterminer si celle-ci est encline à la diversité culturelle. Il conviendrait également d'interroger en amont la propriété des médias. Qui sont les propriétaires des médias ? Qui dirige les médias ? Ces questionnements ouvrent des pistes fondamentales qu'il convient d'explorer tout particulièrement dans le sillage de la théorie des industries culturelles pour ne pas en rester aux seules théories de l'État, comme nous le rappellent les généalogistes des Sciences de l'information et de la communication (Cabedoche, 2016).

Par ailleurs, l'analyse de discours révèle que les débats télévisés ne sont pas des lieux qui favorisent l'expression de la diversité culturelle. À partir des cas de la crise de la minorité anglophone, nous avons pu remarquer le souci pour l'État de faire abstraction des revendications identitaires des ressortissants de la partie anglophone. Cette censure du débat national sur la forme de l'État touche également les modalités de production et ainsi que les discours véhiculés lors des émissions de débats télévisés. En effet, il ressort de ces émissions que les discours « tolérés » sont ceux qui ne prennent pas en compte les revendications de la

minorité anglophone. Pour autant, il y a des acteurs qui, dans les débats télévisés, véhiculent des discours de stigmatisation, en essayant de construire la figure de l'anglophone comme relevant de « l'étrangéité ».

Il convient de préciser que cette étude s'est particulièrement intéressée aux débats télévisés et que les résultats obtenus gagneraient à être confirmés par d'autres études de même nature notamment par le biais de l'analyse des discours haineux sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, l'élection présidentielle du 7 octobre 2018 au Cameroun a fait émerger une nouvelle rhétorique du discours de stigmatisation inter-identitaire, à savoir : « sardinards vs tontinards ». Il s'agit d'une sorte de discours de stigmatisation de « l'autre », qui a pris son essor et se développe sur les réseaux sociaux.

Bibliographie

- ABE, Claude (2005), « Multiculturalisme, cosmopolitisme et intégration politique en milieu urbain : les défis de la citoyenneté de type républicain à Douala et Yaoundé », *Polis, revue camerounaise de science politique*, vol. 12, numéro spécial 2004-2005, pp. 43-73.
- AMOSSY, Ruth (2006), *L'argumentation dans le discours*, 2^e éd., Paris, éditions Armand Colin, 2^e éd., 275 p.
- ANDERSON, Benedict (1996), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, éd. La Découverte, 213 p.
- BIDIMA, Jean-Godefroy (2007), « La diversité culturelle africaine vue sous l'angle des médias », Presses Universitaires de France, 2007/4 n° 220, pp. 138-152.
- BOUQUILLION, Philippe, COMBÈS, Yolande (dir.) (2011), *Diversité culturelle et industries culturelles*, Paris, éditions L'Harmattan, 304 p.
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2005), « La construction de l'étrangéité, enjeu du projet de chaîne française d'information internationale », *Les Cahiers du journalisme*, n° 17, Été 2007, pp. 344-383.
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2012), « Documentaire de création et diversité culturelle en Afrique subsaharienne », *Etudes interculturelles* (revue de la chaire Unesco Mémoires, cultures et interculturalité), Université catholique de Lyon, septembre 2012, pp. 107-120.
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2013), « Intercultural Journalism », pp. 55-64, in Fackson Banda (ed.) *Model Curricula for Journalism Education. A compendium of new syllabi*, Paris, Unesco (Unesco Series on Journalism Education), 217 p. Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002211/221199E.pdf>, consulté le 29 mars 2019.
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2016), « "Communication Internationale" et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information - communication en France », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°17/2, pp. 55-82.

Disponible sur : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2016-dossier/04-Cabedoche/>, consulté le 29 mars 2019.

- DE BONVILLE, Jean (2006), *L'analyse de contenu des médias. De la problématique au traitement statistique*, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a., 451 p.
- ERIKSEN TERZIAN, Anna (2007), « La représentation des minorités à la télévision française » pp. 209-220 in RIGONI, Isabelle (dir.), *Qui a peur de la télévision en couleurs ? La diversité culturelle dans les médias*, Montreuil, éditions Aux lieux d'être, 332 p.
- FARCHY, Joëlle (2013), « Défendre la diversité culturelle : soubassements économiques et arbitrages politiques » pp. 125-148 in Paul Rasse (coord.), *La diversité culturelle*, Paris, CNRS éditions, 226 p.
- FOUCAULT, Michel (1971), *L'ordre du discours*, Paris, éditions Gallimard, 81 p.
- GOBAN-KLAS, Tomasz (1989), « Minority media » in BARNOUW Erik (dir.), *International Encyclopedia of communications*, New York-Oxford, pp. 30-32.
- GUYOT, Jacques (2006), « Les médias pour les minorités comme objet de recherche : questions théoriques et méthodologiques », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 18, n° 2, pp. 119-141.
- LECLERC, Jacques (2001), *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval.
- LENOBLE-BART, Annie, MATHIEN, Michel (dir.) (2011), *Les médias de la diversité culturelle dans les pays latins d'Europe*, Bruylant, Bruxelles, 343 p.
- MATSANGA NZIENGUI, Marina (2018), *La production et la diffusion de la culture dans les chaînes de télévisions publiques africaines. L'expérience gabonaise*, thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication sous la direction de Benoît Lafon, Université Grenoble Alpes, 480 p.
- MATHIEN, Michel (2013), « Diversité culturelle, minorités et médias. Réalité et perspectives », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 2. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/rfsic/310>, consulté le 29 mars 2019.
- MATHIEN, Michel (dir.) (2013), *L'expression de la diversité culturelle. Un enjeu mondial*, Bruxelles, éd. Bruylant, 518 p.
- MATTELART, Armand (2009 ; 2017), *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris, éditions La Découverte, 128 p.
- MIGNON, Jean-Claude (2013), « La promotion du dialogue interculturel », in Michel Mathien, *L'expression de la diversité culturelle. Un enjeu mondial*, Bruxelles, ed. Bruylant, 518 p.
- NAYRAC, Magali (2011), « La question de la représentation des minorités dans les médias, ou le champ médiatique comme révélateur d'enjeux sociopolitiques contemporains », *Cahiers de l'Urmis*, n° 13. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/urmis/1054>, consulté le 29 mars 2019.
- NGONO, Simon (2018), « Les dispositifs médiatiques comme lieu de (re)production de la dominance sociale. Illustration à partir des débats télévisés au Cameroun », *Revue Oudjat en Ligne*, n° 1, vol. 1, pp. 1-12.

- SCHLESINGER, Philip (1992), « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n° 51, pp. 75-98.
- TATCHIM, Nicanor (2017), « La diversité culturelle dans le discours de l'Etat au Cameroun. Entre construction de l'unité nationale et fermeture du débat identitaire », *Actes de colloque*, Journées doctorales de la SFSIC 2017, pp. 1-12.
- TCHEUYAP, Alexie (2018), « Ouverture démocratique et vivre ensemble. Discours médiatiques sur l'ethnie au Cameroun » pp. 103-127 in LOUM, Ndiaga, SARR, Ibrahima (dir.), *Les médias en Afrique depuis les Indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, éditions L'Harmattan, 268 p.
- WAME, Baba (2018), « Réseaux sociaux numériques et minorité. Stratégies médiatiques et lutte pour la visibilité des anglophones au Cameroun », *Les Cahiers du Numérique*, vol. 14, n° 3-4, pp. 107-127.
- WOLTON, Dominique, « Diversité culturelle ». Disponible sur : www.wolton.cnrs.fr/spip.php?article213, consulté le 04 janvier 2019.

Pour citer cet article :

Simon NGONO (2019), Les structures médiatiques africaines à l'épreuve de la diversité culturelle. Le cas de la production des contenus informationnels au Cameroun, in Amine Ben Messaoud, Chahira Ben Abdallah, Faten Bellagha (s/coord.), *Médias, communication et diversité culturelle : Actes du colloque international tenu à l'IPSI (Tunis, Tunisie), Université de la Manouba, 4-5 avril 2019*.